
Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Jean-Guy Lalonde
Président

Monsieur Jules Gagné
Représentant syndical

Monsieur René C. Lessard
Représentant patronal

Association internationale des travailleurs en
ponts, en fer structural, ornemental et d'armature
Local 711
9950, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 2Y7

- Requérente -

Fraternité nationale des travailleurs en
réfrigération, climatisation et protection-incendie
Local 9
3730, rue Crémazie Est, bureau 205
Montréal (Québec) H2A 1B4

Fraternité unie des charpentiers et
Menuisiers d'Amérique
Local 134
7851, rue Jarry Est, bureau 250
Anjou (Québec) H1J 2C3

- Intimées -

Les Serres du Saint-Laurent
258, Route 255, RR 3
Danville (Québec) J0A 1A0

L'Intendant inc.
2954, rue Laurier, bureau 310
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2

Association de la construction du Québec
6555, boul. Métropolitain Est, bureau 103
Saint-Léonard (Québec) H1P 3H3

- Parties intéressées -

Litige : Montage et assemblage de structure d'acier,

Chantier : Les serres du Saint-Laurent inc. 258, Route 255, Danville

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 3 juin 2004 pour disposer du litige entre les métiers de monteur d'acier de structure et de charpentier menuisier au chantier des Serres du Saint-Laurent inc. 258, Route 225 à Danville, Québec.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont convenu que monsieur Jean-Guy Lalonde agirait à titre de président du comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, les membres du comité ont décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 3 juin 2004 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le 7 juin 2004 à 9 h 30 au 3400, rue Jean-Talon Ouest, salle DACC 1

Outre les membres du comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

M. Serge Dupuis	Local 9
M. Paul Sévigny	Local 9
M. Gerry Beaudoin	Local 134
M. Jacques Dubois	Local 711
M. Jacques St-Onge	Local 711
Mme Suzanne Caron	ACQ
Mme Marie Gosselin	Les Serres du Saint-Laurent
M. Claudio Volpato	L'intendant inc.
M. Jacques Poussard	L'intendant inc.

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du comité et les parties en litige.

Rapprochement des parties

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des locaux 711 et des locaux 9 et 134, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du comité qu'il y avait entente et le comité par ce fait prend acte de créer entente.

DÉCISION

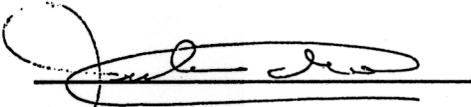
CONSIDÉRANT que la partie requérante n'entend plus procéder dans le dossier suite à l'entente intervenue entre les parties.

Le COMITÉ décide unanimement de fermer le dossier 9225-00-78 puisque les parties impliquées en sont venues à une entente.

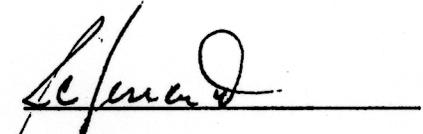
Signée à Montréal, le 7 juin 2004



Jean-Guy Lalonde
Président



Jules Gagné
Représentant syndical



René C. Lessard
Représentant patronal